

Comité national SEPA



Paris, le 19 mars 2008

Virement SEPA: lancement réussi

Le Comité national SEPA, qui s'est réuni le 19 mars 2008, a fait un point sur le lancement du virement SEPA, ainsi que sur l'avancement de la migration de la France à SEPA.

Plusieurs dizaines de milliers de virements SEPA par jour

Le 28 janvier 2008, à la date annoncée par l'EPC, les premiers virements SEPA ont été réalisés par toutes les grandes banques françaises, en émission et réception. Plus d'un mois après le lancement, plusieurs dizaines de milliers de virements SEPA sont ainsi effectués chaque jour. Les échanges entre les 31 pays SEPA ont permis de vérifier la bonne capacité de traitement des banques et des infrastructures d'échange.

Comme le prévoit le plan de migration de la France à SEPA, la montée en charge des volumes se poursuit. Parallèlement, les offres de service bancaire s'enrichissent, par exemple certaines banques profitent du changement de codification des comptes pour autoriser les virements vers l'étranger par internet.

La préparation des administrations

Les administrations de l'État et de la sphère sociale émettent à elles seules près de 45 % des virements. Leur adoption du virement SEPA est donc un élément clé de la réussite de la migration. Ces administrations utiliseront les nouveaux formats d'échange au fur et à mesure de la mise en œuvre d'importants chantiers informatiques de modernisation au cours de la période 2008-2010.

Le suivi de la montée en charge des instruments SEPA

Le Comité national SEPA a défini des indicateurs pour suivre la montée en charge du

virement SEPA. Il publiera à la fin de cette année un premier rapport sur l'avancement de la

migration.

Compte tenu du calendrier retenu à l'automne dernier, le Comité incite vivement l'ensemble

des entreprises émettrices de virements à mener au plus tôt leurs adaptations de façon à ne

pas subir de perturbation en raison de l'arrêt prévisible de l'instrument actuel, fin 2011.

Les travaux du Comité national SEPA se poursuivent

Dans le cadre du plan de migration, le Comité poursuit également ses travaux pour les

autres moyens de paiement SEPA : le prélèvement et la carte. Le calendrier dépendra de

celui de la transposition de la Directive sur les Services de Paiement (DSP) et des réponses

attendues de la Commission européenne sur le modèle économique qu'elle autorise.

Qu'est-ce que le projet SEPA?

Le projet SEPA (Single Euro Payments Area – espace unique de paiement en euros) est un projet européen qui s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros. L'ambition est de créer une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à l'ensemble des pays

européens. Grâce à ces nouveaux moyens de paiement européens, les consommateurs, les entreprises, les commerçants et les administrations peuvent effectuer des paiements dans les mêmes

conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays.

Quel est le rôle du Comité national SEPA?

Le Comité national SEPA coordonne la mise en œuvre des moyens de paiement européens en France. Il regroupe des représentants de l'ensemble des acteurs concernés : banques,

administrations, entreprises, commerçants et consommateurs, ainsi que des parlementaires et des représentants du Conseil économique et social, de l'Association des maires de France et de la

presse.

Contacts presse:

Banque de France

Françoise Rebuffel - tél: 01 42 92 39 00 - e-mail: service.de.presse@banque-france.fr

www.banque-france.fr

FBF

Colette Cova - tél : 01 48 00 50 07 - e-mail : ccova@fbf.fr

Lénaïg Kerjean – tél: 01 48 00 50 70 - e-mail: lkerjean@fbf.fr

www.fbf.fr

2